

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE  
(Haute-Vienne)**

-----

|                                                  |
|--------------------------------------------------|
| <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES<br/>DELIBERATIONS</b> |
|--------------------------------------------------|

L'an deux mil treize, le douze décembre à 18 H, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la salle des expositions d'Eymoutiers

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 4 décembre 2013

Présents : Ballot M, Bataille J-L, Biron J, Bouby F, Buxeraud H, Chadelaud M, Coly G, Couegnas A, Sudron F (représente Daude C) , Dolley A, Besse G (remplace Dupont M.), Faye J-P, Gane I, Hanicot J, Herbert F, Lacouturière B, Lissandre A , Menucelli T, Merliaud C, Moutarde N, Pasquet R, Perducat D, Perigaud C, Pons G, Royer G, Serru D, Serru M-C, Tessier M-C, Vignon F, Werthmann G,

Absents excusés : De Lagausie C,

Suppléants non votants : Cluzel M, Kocir C, Maunoury F, Riboulet J,

Participe également à la réunion : Urbaniak Sylvain

-----

**Aides 2014 pour le dispositif Habitat Monts et Barrages**

Monsieur le Président rappelle que depuis juin 2012, le Syndicat mixte Monts et Barrages s'est inscrit dans les nouveaux dispositifs « Habitat » mis en place par les partenaires financiers (Conseil Général, ANAH, Conseil Régional)

L'animation de l'ensemble des actions a été confiée à la SELI (Société d'Equipement du Limousin)

Le Bureau de Monts et Barrages a validé la poursuite des dispositifs et le maintien du suivi-animation en 2014 par la SELI.

Afin d'éviter toute rupture dans le dispositif, il est proposé au Conseil Communautaire de reconduire les aides de la Communauté de Communes en 2014.

Les mesures d'accompagnements de la Communauté de Communes des portes de Vassivière sont les suivantes :

Opérations de réhabilitation des façades et toitures :

- Intervention à hauteur de 20% du montant des travaux TTC, avec un plafond de 2000 € ;  
- Pour les devantures, même niveau d'intervention, cumulable avec celle sur les façades.

Mise aux normes d'assainissements non collectifs :

10% du montant des travaux TTC, avec un plafond de 500 €.

Opération de sortie d'immeubles de l'insalubrité :

20% du montant des travaux TTC, avec un plafond de 2000 €.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide à l'unanimité :**

**- de valider l'accompagnement financier du dispositif Habitat selon les termes et montants ci- dessus et d'indiquer que les crédits relatifs au financement des opérations retenues sont inscrits au budget 2014 de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière.**

**Fait à Eymoutiers  
Le 18 décembre 2013  
Le Président**